Image not found or type unknown

Payer une facture qui date de 2013

Par **babeitje**, le **25/04/2017** à **08:30**

Bonjour

aujourd'hui (11/04/2017)je recois une lettre recommandée pour une facture impayée qui date du 05/02/2013.

Est-ce que je suis obligée de la payer? La facture est-elle toujours valable?
Pendant 4 ans je n'ai jamais reçu un rapelle. Et maintenant le montant ne tombe plus dans mon budget.
Est-ce que j'ai bien lu qu'une facture expire après 2 ans...?

Merci pour les infos,

Par **chaber**, le **25/04/2017** à **08:44**

bonjour

dans les relations professionnels/consommateurs il y a prescription après 2 ans.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés